

COMMUNIQUÉ

Direction de la Mauricie-Centre-du-Québec

TR-495

PONT SITUÉ SUR LA ROUTE DE LA GAMACHE À SAINTE-BRIGITTE-DES-SAULTS

LE MINISTÈRE MODIFIE LES RESTRICTIONS QUANT AUX LIMITES DE CHARGES PERMISES

Trois-Rivières, le 26 juin 2024 – À la suite d'une évaluation de capacité concernant le pont situé sur la route de la Gamache, au-dessus de la rivière des Saults, à Sainte-Brigitte-des-Saults (P-05287) le ministère de Transports et de la Mobilité durable modifie les restrictions quant aux tonnages permis sur cette structure.

Dorénavant, les limites de charges maximales sont de 18, 28 et 36 tonnes.

Il est demandé de **respecter ces nouvelles mesures**. Elles permettront de protéger certains éléments de la structure contre une dégradation prématurée.

Le Ministère remercie les usagers de la route pour leur collaboration. Afin de planifier adéquatement vos déplacements, informez-vous sur les entraves en cours et à venir en consultant le <u>Québec 511</u>.

Consulter le <u>Répertoire des limitations de poids</u> concernant les structures sur le site du Ministère Si vous ne désirez plus recevoir les communiqués **pour cette municipalité**, svp, aviser par courriel à l'adresse suivante : dmcqcommunication@transports.gouv.qc.ca

- 30 -

INFORMATION: Mariepier Tremblay, conseillère en communication, 819 371-6896

SOURCE: